



MELIOS EPARGNE ET CONSEIL

- SASU au capital de 1000€

Siège social Impasse des Vallées, lieu-dit Casterat 97122 BAIE-MAHAULT

Tél. 06.90.76.84.85 – Site www.melios-epargneconseil.fr

N° ORIAS 20008109 Conseiller en Investissements Financiers et Courtier d'assurance

Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine

Carte Transaction sur immeubles et fonds de commerces

CPI97122020000044948

Responsabilité Civile et Garantie Financière MMA Entreprise PLC : 118.263.166

14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9

RCS POINTE A PITRE 889 763 694 – SIRET 889 763 694 00011 – Code APE 6622Z

Nous sommes convaincus que la confiance se construit par l'écoute et sur la durée, c'est pourquoi nous nous engageons à être à vos côtés tout le long de notre relation contractuelle. L'accompagnement est fondamental dans un marché qui évolue constamment.

La fréquence de nos rencontres est programmée au rythme que vous estimez nécessaire, les formes de communication sont validées ensemble (à votre domicile, par téléphone, par mails ou par visioconférence).

Nos échanges seront strictement confidentiels. Afin que vous puissiez prendre vos décisions de façon avertie, nous mettrons à votre disposition notre expérience et nos connaissances ; et lorsque cela est nécessaire, nous avons bâti un réseau de professionnels de notaires, d'avocats, d'experts-comptables, etc.. pour votre service. Ainsi, notre cabinet s'adapte à votre besoin.

Notre profession étant réglementée, ce document nous permet de vous donner le cadre de notre relation.

L'ENTREPRISE

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 20008109 (consultable sur le site www.orias.fr). Ci-après la liste de nos statuts réglementés :

Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière :

Non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).

- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale :
- **Melios Epargne et Conseil** travaille avec divers partenaires bancaires, financiers et assurances dont la liste est évolutive et non exhaustive : Vie Plus, ABEILLE VIE, ALPTIS, Go Entreprise, EPARTIM, TURENNE CAPITAL, DIGITAL INSURE, KJD CAPITAL, SwissLife, OSEOM FINANCE, ECOFIP, ISATIS CAPITAL, FRANCE VALLEY Investissements...
- Nous collaborons avec de nombreux partenaires SCPI dont la liste est évolutive et non exhaustive : Primonial, ALDERAN, SOFIDY, ATLAND, URBAN PIERRE, PERIAL, EPSICAP REIM, SOGENIAL, IROKO.
- Nous collaborons également avec de nombreux partenaires immobiliers : EURODOM INVEST, DIRECT- CONSEIL-IMMO.
- **Melios Epargne et Conseil** n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec les sociétés surnommées.

2

Démarchage bancaire et financier

- Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage :
Néant

Courtage en assurance dans la catégorie « b »

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- **Melios Epargne et Conseil** travaille avec les assureurs suivants (la liste est évolutive et non exhaustive) : Vie Plus, ABEILLE VIE, ALPTIS, Go Entreprise, EPARTIM, SwissLife et DIGITAL INSURE.
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : Néant.

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° **CPI 97 12 2020000 044 948** délivrée par la CCI de Les îles de Guadeloupe
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par LOUVOUNOU Max-Edmond en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

3

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au contact@melios-epargneconseil.fr; MELIOS EPARGNE et CONSEIL, Lieu-dit Casterat, impasse des vallées, 97122 BAIE-MAHAULT.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

Mode de facturation et rémunération du professionnel

La tarification de la mission sera précisée dans le cadre de la Lettre de Mission en fonction de la nature de la mission confiée et de la complexité de la situation patrimoniale.

Le client est informé que :

- Pour tout acte d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion.
- Pour tout acte d'intermédiation en assurance, le Conseiller est rémunéré sur la base d'une commission, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Dans le cadre d'une mission de conseil autre que la simple recherche d'un produit sélectionné par le client, celle-ci sera toujours soumise à honoraires sous forme de forfait ou bien sous forme de tarif horaire sur la base de 150 € HT soit 162,75 € TTC.

Tarification de nos honoraires

Honoraires forfaitaires pouvant faire l'objet d'honoraires complémentaires, en fonction de la mission confiée et de la complexité du dossier.

PRESTATIONS	H.T.	TTC
Consultation/ Conseil (tarif horaire)	150€	162,75€
Étude patrimoniale / retraite / succession	Sur devis	Sur devis
Abonnement patrimonial annuel (1) : En fonction des besoins de chaque client	De 240€ à 3000 €	De 325,50€ à 3255 €
Option gestion privée (2) : honoraires annuels de suivi des actifs externes conseillés - jusqu'à 400 000 € - de 400 001 à 800 000 € - au-delà de 800 001 €		0,50% (min. de 400€ ttc) 0,40% 0,30%

(1) Abonnement patrimonial :

Ces honoraires nous permettent d'améliorer la qualité de notre service afin d'agir au mieux de vos intérêts. Toujours animés par la volonté de mettre à votre disposition les services les plus innovants (bouquet de services digitaux), votre abonnement Patrimonial Annuel comprend désormais :

- 1 à 4 rendez-vous par an (physique, téléphonique et / ou visio) en fonction des besoins,
- une mise à jour annuelle de votre dossier avec remise d'un rapport d'activité sur l'année écoulée,
- accompagnement administratif, juridique et fiscal
- l'accès à notre outil Money Pitch, logiciel vous permettant de consulter l'intégralité de votre dossier et d'agrèger tous vos comptes et placements même extérieurs,
- la mise en place d'une alerte de gestion contrôlant l'adéquation de vos investissements à votre profil de risque,
- un service d'assistance à vos déclarations fiscales,
- une veille des marchés et de l'évolution des cadres juridiques avec mise à jour personnalisée (impact(s) vous concernant),
- un ajustement face à des échéances ou des changements (allocations, clauses bénéficiaires, prévoyance ...),
- selon la complexité du patrimoine géré, l'organisation de rencontre(s) avec nos fournisseurs et notre réseau de professionnels (avocat, expert-comptable, notaire, ...),
- la conservation numérique de tous vos documents,
- 1 lettre patrimoniale bimestrielle,
- 1 e-newsletter bimensuelle,
- l'accessibilité à nos opportunités en matière d'investissement et aux offres de nos fournisseurs.

(2) Option Gestion Privée :

Dans le cadre de l'option Gestion Privée, les honoraires seront calculés chaque année en fonction du montant de l'encours des actifs externes conseillés (à date anniversaire de la signature de l'abonnement) de vos placements externes selon le barème ci-dessus. Ces honoraires variables sont ajoutés au montant de l'abonnement patrimonial annuel.

Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN- BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le_mediateur)

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement :ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Je soussigné(e) atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à, le 7 avril 2026....